Image not found or type unknown

séparation concubin, droit sur la maison

Par **ninie0601**, le **04/12/2009** à **20:36**

Bonjour,
Je suis propriétaire de ma maison suite à la donnation de mes parents. Pour rénover la batisse nous avons contracté un pret avec mon conjoint. A ce jour nous voulons nous séparer. Jusqu'à ce jour, le pret était retiré sur le compte de Monsieur (pas de compte joint et nous ne sommes pas mariés), pendant ce temps moi je payais tout le reste (alimentation, complémentaire santé, garde des enfants, carburant, factures eau, EDf, mazout pour le chauffage de la maison, etc..).
Je me suis rendue à une consultation gratuite de notaire, qui me disait que je devrais reversé à mon ex-coijoint la moitié de la somme qu'il a déjà payé pour la maison.
Par contre, mon conjoint veut faire estimer la maison et voudrait que je lui paie la moitié de la valeur actuelle de celle-ci.
A quoi a-t-il droit du fait que nous ne sommes pas mariés et la propriétaire c'est moi, mes parents ayant gardé l'usufruit sur la maison ?
Merci de votre réponse.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés